Aucun article ou résumé dans cette revue ne peut être reproduit sous forme d'imprimé, photocopie, microfilm ou par tout autre procédé sans l'autorisation expresse des auteurs et de l'éditeur. Editions Phlébologiques Françaises
No article or abstract in this journal may be reproduced in the form of print, photocopy, microfilm or any other means without the express permission of authors and the editor. Editions Phlébologiques Françaises

Responsabilité médicale et indemnisations. Bilan des accidents médicaux indemnisés entre 2006 et 2010.

Chleir F.

L'ORM (observatoire des risques médicaux) a passé en revue 5 613 dossiers d'accidents médicaux indemnisés entre 2006 et 2010. Plusieurs enseignements peuvent être tirés de son dernier rapport provenant de trois sources : les assureurs, l'ONIAM (Office national d'indemnisation des accidents médicaux), et l'AP-HP (Assistance publique-Hôpitaux de Paris), seul hôpital de France à être son propre assureur.

Ces cinq dernières années, le montant moyen d'une indemnisation est de 115 000 euros. La chirurgie concentre à elle seule 3 326 dossiers indemnisés, soit 60 % du volume global. Un total de 385 millions d'euros a été versé aux victimes d'accidents chirurgicaux (fautifs ou non), hors obstétrique et chirurgie esthétique.

Un accident en obstétrique est indemnisé à hauteur de 103 000 euros en moyenne. Dix fois moins que la somme versée après un accident survenu avec une sage-femme (1,8 million d'euros en moyenne).

Le sinistre le plus coûteux, survenu en 2001 (et réglé en 2007), a été indemnisé à hauteur de 7,5 millions d'euros. Un acte technique fautif dans une discipline médicale était en cause.

Les actes techniques fautifs représentent 27 % du total des dossiers. Les infections nosocomiales comptent pour 17 % des dossiers indemnisés pour un montant global de 77,7 millions d'euros.

Dans 738 des 5 632 dossiers examinés par l'Observatoire, une victime est décédée des suites de l'accident médical.

Profession ou spécialité	Effectifs	Montant global en €	Montant moyen en €
Anesthésie-réanimation. Urgence. Régulation	357	53 611 088	150 171
Disciplines biologiques	52	4 173 025	80 250
Anatomo-cytopathologiste	20	1 844 946	92 247
Disciplines chirurgicales (hors obstétrique et esthétique)	3 326	385 044 639	115 768
Chirurgie plastique et esthétique	108	5 987 959	55 444
Obstétrique	263	27 112 517	103 089
Disciplines médicales	620	81 206 114	130 978
Autres professions médicales	80	16 402 014	205 025
Sage-femme	8	12 633 565	1 579 196
Chirurgien-dentiste	177	7 781 286	43 962
Autres	12	1 398 503	116 542
Pharmaciens	6	491 314	81 886
Professions paramédicales	5	272 586	54 517
Infirmiers diplômés d'État	43	3 543 489	82 407
Kinésithérapeute	20	1 518 892	75 945
Autres	437	32 936 165	75 369
Non renseignée	79	5 628 712	71 250
Global	**5 613**	**641 586 815**	**114 304**

Les indemnisations des accidents médicaux entre 2006 et 2010.